

et inquisitrice travaillant consciencieusement dans un esprit de collaboration ouvert. Au Vietnam, par le passé, nous avons été forcés à l'inactivité, à l'inefficacité et à la frustration. Si nous y sommes forcés à nouveau, nous sommes déterminés à ce qu'encore cette fois-ci ce ne soit pas la faute du Canada.

La Chambre sait que le mécanisme du cessez-le-feu comprend des commissions mixtes où sont représentées les parties au cessez-le-feu ainsi que la Commission internationale dont fait partie le Canada. Si ces commissions mixtes ne fonctionnent pas efficacement, il est impossible à la Commission internationale de fonctionner.

La création de ces commissions mixtes a rencontré de grandes difficultés dont beaucoup semblaient être d'ordre psychologique. Ce n'est pas surprenant compte tenu de l'histoire du conflit. Cependant, la Commission internationale de contrôle et de surveillance fait bon usage du délai d'attente. L'appui logistique et les démarches d'organisation des équipes et des quartiers généraux sont en cours d'amélioration. Jusqu'à présent, la collaboration entre les membres de la CICS ne laisse rien à désirer. Dès que les commissions mixtes fonctionneront efficacement, la Commission internationale pourra déployer ses équipes et se mettre au travail. J'ai appris aujourd'hui que les commissions doivent se mettre à l'oeuvre très prochainement dans des régions très limitées. La situation au Vietnam est encore grave. Je ne minimiserai pas les risques réels. Ils ne peuvent qu'augmenter si le cessez-le-feu et si les équipes de surveillance continuent d'être inefficaces.

En nous efforçant de faire fonctionner la Commission, nous n'oublierons pas qu'il y a des choses que ni la Commission ni nous-mêmes ne sommes censés faire. En particulier, il faut qu'il soit bien compris que ni la délégation canadienne ni la Commission ne constituent une force de maintien de la paix. Je regrette beaucoup qu'on utilise si fréquemment l'expression "maintien de la paix" car il donne lieu à des malentendus chez le public. Nous n'envoyons pas un régiment pour maintenir la paix au Vietnam. Nous y envoyons un groupe de civils et de militaires chargés d'une tâche civile qui est de superviser une paix qui viendra, nous l'espérons. C'est aux parties à l'accord qu'il incombe de maintenir la paix. Il est possible que nous offrions de temps à autre nos bons offices si les belligérants souhaitent avoir recours aux services de la Commission ou de la délégation canadienne à cette fin.

En vue d'accomplir les tâches qui font effectivement partie des responsabilités de la Commission, nous avons formé, et nous continuons de former, un groupe d'hommes et de femmes de grande valeur. La délégation est dirigée par un fonctionnaire de nos services extérieurs expérimenté et distingué, familiarisé avec l'Indochine, soit l'ambassadeur Michel Gauvin. La délégation est composée de fonctionnaires du ministère de la Défense nationale et du ministère des Affaires extérieures spécialement sélectionnés dans ce but. Beaucoup d'entre eux ont déjà l'expérience de l'Indochine et du rôle d'observateur international dans d'autres pays. On peut compter sur eux pour faire tout leur possible, et le gouvernement leur accordera un appui maximum dans leur travail. Le gouvernement n'oublie pas que les quatre